
Compte rendu du Conseil Municipal n°9 du 11 décembre 2020

✓ **Enumération des pouvoirs :**

- Jacques MAHE à Jean-Marc DE LUSTRAC
- Damien BEAULIEU à Charles BRICAULT

✓ **Signature de la feuille d'émargement**

✓ **Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 06 novembre**

2020 : adopté à l'unanimité

✓ **Désignation d'un secrétaire de séance : Maryse POTEL**

✓ **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Ajournement du point 4 et ajout du Point 9

✓ **Ordre du jour :**

1. **Proposition de gel des loyers du Hameau Rossignol pour 2021**
2. **Participation au voyage scolaire au centre d'altitude de St Lary**
3. **Proposition de recrutement d'un contrat aidé**
4. **Réalisation d'une enquête publique pour déplacement d'un chemin rural à Pétouret AJOURNÉ**
5. **Autorisation de convention de service avec le Centre de Gestion de la Charente**
6. **Décision modificative n°1 Budget Bar-Restaurant**
7. **Décision modificative n°3 Budget Communal**
8. **Présentation du rapport annuel de la CDC Cœur de Charente sur le prix et de la qualité de service de l'assainissement**
9. **Proposition de périmètre des abords (PDA) de monument historique**
10. **Questions et informations diverses**

1. Proposition de gel des loyers du Hameau Rossignol pour 2021

Actuellement treize logements sont occupés par les locataires du Hameau Rossignol. Il est proposé à l'assemblée d'augmenter ou non le montant des loyers et de l'acompte sur charges pour l'année 2021 selon l'indice de référence des loyers en vigueur.

Considérant que les revenus des résidents du Hameaux sont généralement modestes, il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation au montant des loyers du Hameau Rossignol pour 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Participation au voyage scolaire au centre d'altitude de St Lary

Un courrier de la Directrice de l'école élémentaire nous a été adressé pour solliciter une participation financière à hauteur de 6 600 € concernant un séjour de 11 jours au Centre d'altitude de Saint-Lary pour 27 enfants, cofinancé par le département et les familles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Proposition de recrutement d'un contrat aidé

Il est proposé aux conseillers municipaux de recruter, à compter du 1er janvier 2021, un agent non titulaire affecté aux services techniques, sur la base d'un contrat aidé PEC Jeunes. Ce contrat qui est proposé dans le cadre du plan de relance est dédié aux jeunes de moins de 26 ans.

La prise en charge s'élève à 65% des 26 premières heures

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Réalisation d'une enquête publique pour déplacement d'un chemin rural à Pétouret

AJOURNÉ

5. Autorisation de convention de service avec le Centre de Gestion de la Charente

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose, avec son service Emploi, d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans le cadre de deux missions

- L'aide au recrutement d'agents contractuels ou titulaires employés directement par la collectivité ;
- La recherche de candidats et le portage de contrats :
 - o pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles,
 - o pour apporter un renfort dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
 - o pour pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire
 - o pour des missions permanentes à temps complet ou non-complet lorsque le poste peut-être pourvu par un contractuel (dans la limite de 6 années).

Une nouvelle convention de service est proposée par le CDG à partir du 1er janvier 2021

La signature de la convention emporte adhésion au service sans que son utilisation ne soit systématique ni obligatoire pendant la durée de ladite convention.

L'adhésion au service est gratuite. Les prestations sont facturées à la demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Décision modificative n°1 Budget Bar-Restaurant

Il s'agit d'une subvention d'équilibre dont le montant sera définitif à la clôture des comptes 2020 d'un montant de 5 391,34 € qui est également proposé dans la DM du budget communal. Il s'agit de compenser le gel des loyers et les impayés de loyer.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Désignation	BAR RESTAURANT			
	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	5 391,34 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	5 391,34 €	0,00 €	0,00 €
R-774 : Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 391,34 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 391,34 €
Total	0,00 €	5 391,34 €	0,00 €	5 391,34 €
FONCTIONNEMENT				
Total Général		5 391,34 €		5 391,34 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Décision modificative n°3 Budget Communal

Désignation	Dépenses (1)				Recettes (1)	
	Dépenses (1)		Recettes (1)			
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		
FONCTIONNEMENT						
D-6188 : Autres frais divers	5 391,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 391,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657364 : SPIC	0,00 €	5 391,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	5 391,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 391,34 €	5 391,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT						
D-2151 : Réseaux de voirie	0,00 €	20 931,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1323 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 817,29 €	0,00 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 113,88 €	0,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	20 931,17 €	0,00 €	0,00 €	20 931,17 €	0,00 €
D-2182 : Matériel de transport	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 300,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 300,00 €	22 231,17 €	0,00 €	0,00 €	20 931,17 €	0,00 €
Total Général		20 931,17 €			20 931,17 €	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Proposition de périmètre des abords (PDA) de monument historique

Une loi du 8 juillet 2016, a modifié la définition et la gestion des abords de monuments historiques.

Elle permet la transformation du rayon actuel des 500m autour d'un monument historique, en périmètre délimité des abords (PDA)

Dans ce périmètre, l'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du monument historique ou de ses abords. L'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France n'y est donc plus régi par le principe de covisibilité, mais s'applique sur la totalité des travaux dans ce périmètre.

La commune de VARS est concerné autour du Logis du Portal.

Le conseil municipal ne souhaite pas que la Communauté de communes Cœur de Charente lance la démarche de création d'un périmètre délimité des abords autour du Logis du Portal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Présentation du rapport annuel de la CDC Cœur de Charente sur le prix et de la qualité de service de l'assainissement

Monsieur fait lecture d'une synthèse du rapport annuel du service public d'assainissement collectif 2019

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Question et informations diverses :

✓ **PETR : Mission Santé Sport Solidarité**

Une formation sur la gestion des risques suicidaires. Sur le pays du Ruffécois, il y a un taux élevé de suicides. Les formations auront lieu à Centre Hospitalier Camille Claudel puisqu'un partenariat s'est mis en place en ce sens.

Cette formation gratuite est encadrée par monsieur Patrick RIVIERE du CH Camille Claudel, elle est à destination des personnes en lien direct avec la population.

- ✓ **Halte ferroviaire :** une réunion du comité technique a eu lieu et un comité de pilotage est programmé. L'intérêt du projet est avéré.
- ✓ **Commission communication** par Bruno CAMY : un nouveau Petit Varsois a été rédigé, il sortira début Janvier 2021.
- ✓ **Commission fêtes et Loisirs** par Charles BRICAULT : la distribution de paniers garnis pour les aînés se déroulera les vendredi 18 et Samedi 19 Décembre à la salle des fêtes.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire de VARS
Jean Marc de LUSTRAC

